

Infanticide : ce qu'il se passe dans la tête des femmes qui tuent leurs enfants

Dominique Cottrez, soupçonnée d'avoir tué huit de ses nouveaux nés, a été libérée jeudi. Son histoire fait suite à celle de Véronique Courjault, qui avait défrayé la chronique après la découverte de ses bébés morts puis congelés à son domicile.

Avec Alexandra Moins

Atlantico: Il y a eu Véronique Courjault par le passé... Voilà maintenant Dominique Cottrez, qui sort de prison, toujours soupçonnée du meurtre de huit de ses bébés. Pourquoi certaines femmes tuent-elles leurs enfants à la naissance ?

Alexandra Moins : Avant tout chose, il est important de parler d'**un déni de grossesse, qui précède en général l'infanticide**. C'est souvent la base. La femme n'a pas conscience d'être enceinte, elle l'apprend tard ou même au moment de l'accouchement. Du coup, elle n'est pas préparée, elle n'a pas eu le temps d'assimiler qu'un enfant arrivait. Donc il s'agit généralement **d'un enfant non désiré**. Elle est alors victime d'un **raptus anxieux, un état de panique intense, elle se retrouve perdue et c'est là qu'elle commet un acte d'infanticide**.

L'infanticide peut-il prendre racine ailleurs ?

Outre le déni de grossesse, il y a aussi bien entendu des causes psychiques qui jouent un très grand rôle dans l'infanticide. **Le profil de ces femmes est souvent le même. Elles sont fragiles, anxieuses, voire immatures. Elles cachent une grande pauvreté affective et elles ont peu d'estime d'elles-mêmes**. Le contexte social joue aussi : précarité, chômage, difficultés économiques. Il ne faut pas non plus négliger **la pression de l'entourage**, de la famille. Elle a souvent un rôle très important. Des familles peuvent ne pas accepter que la femme soit enceinte et donc la pousser à tuer son enfant. Ça peut être le cas en Inde, par exemple quand on souhaite un garçon pour éviter de payer une dot, et que la femme accouche d'une fille.

On remarque que ces femmes sont souvent victimes d'agressions sexuelles ou d'inceste pendant leur adolescence. C'est le cas notamment de Dominique Cottrez, qui vient d'être libérée. Malgré ces antécédents tragiques, ces femmes ont-elle également des pulsions meurtrières ?

Oui, on peut parler de pulsions meurtrières, mais il faut faire attention : les infanticides ne sont pas des actes prémédités. Il y a une soudaineté d'apprendre qu'on est enceinte. **Ces femmes ont le sentiment d'être au pied du mur, elles sont soumises à une très grosse angoisse et paniquent. C'est pour cela que l'acte va être soudain. Elles vont étouffer leur enfant ou l'abandonner dans une poubelle. C'est un acte passager, un moment de flottement sans conscience**. L'après-infanticide permet de comprendre que ces femmes ne sont pas des criminelles au sens propre du terme. D'un coup, elles sont envahies par un fort sentiment de culpabilité par rapport à leur geste, elles éprouvent une réelle difficulté à mettre des mots sur ce qu'elles ont fait. Le retour à la réalité est brutal puisqu'elles se retrouvent face à leur propre incompréhension face à leur acte et face aux interrogations de la société.

Outre l'atrocité des ces faits, qu'est ce qui choque la société dans l'infanticide ?

C'est le lien de filiation, l'acte de mettre au monde un enfant, donc de donner la vie et de l'enlever rapidement avec brutalité. C'est ça qui crée une onde de choc chez les gens et notamment les parents, qui ne comprennent pas qu'on puisse aller si loin. A cela s'ajoute la place très spéciale que prend l'enfant. Il représente la fragilité, l'innocence et comme il dépend de l'adulte, on a du mal à accepter que ce même adulte - et qui plus est sa mère - lui retire la vie. **Ceci étant dit, il faut noter que l'infanticide ne va pas avoir la même résonance et le même impact selon les sociétés. Les moins "éduquées" vont rationaliser l'infanticide, elles vont lui trouver des raisons concrètes et valables**. On va comprendre que le contexte économique ou social n'est pas favorable à la naissance d'un enfant.

Quelle(s) solution(s) pour ces femmes ?

Bien sûr, il faut qu'il y ait **une sanction mais elle doit s'accompagner d'un travail psychologique avec la femme. Elle doit comprendre pourquoi elle a tué son enfant. Elle doit impérativement mettre des mots dessus**. La société et le corps médical doit lui aussi pouvoir en apprendre plus sur le mécanisme d'infanticide avant d'apporter les soins adéquates.

Propos recueillis par Valérie Meret